



RÈGLEMENT

| 24H DE SUCHAUX

PRÉSENTATION

Commune de LODS - Accès par ECHEVANNES - DOUBS - France »

ORGANISATION

Le trail des « 24 Heures de Suchaux » est une course à allure libre d'endurance par élimination, qui se déroule en individuel ou en équipe, le tout sur une boucle de 6 km.

Elle est organisée par deux associations :

- L'amicale des Sapeurs Pompiers de Lavans-Vuillafans
- Le Team Trail'titude

Les courses se dérouleront le week-end du 22-23 juillet 2022.

BOUCLE:

La boucle fait 6 km environ pour 300 m (STRAVA) de dénivelé positif. Le parcours sera intégralement balisé. Des contrôles de participants pourront avoir lieu tout au long du parcours.

DÉROULEMENT DE LA COURSE

Le temps maximum autorisé pour une boucle est de 60 minutes après le dernier départ. Tout coureur n'ayant pas franchi la ligne d'arrivée avant 60 minutes est éliminé.

Le vainqueur est celui qui termine le premier à l'issue de la dernière boucle (même si le premier qui a franchi la ligne d'arrivée est hors délai). L'assistance en zone de ravitaillement est autorisée seulement pour les courses en individuel. Un assistant par coureur.

(Les animaux et les poussettes ne seront pas autorisés dans la zone d'assistance).

ÉPREUVES

5 courses différentes seront organisées sur le week-end :

24H INDIVIDUEL
24H PAR ÉQUIPE DE 3 MAXIMUM
12H INDIVIDUEL
12H PAR ÉQUIPE DE 3 MAXIMUM
CROSS DE LOULOU - 6 KM
MARCHE DE 5KM
COURSES ENFANTS

CONDITIONS DE PARTICIPATION

ÂGE MINIMUM :

Pour le 6 km, l'inscription est ouverte aux personnes nées avant le 23 Juillet 2006, c'est à dire ayant 16 ans révolus au jour de l'épreuve.

Pour les courses de 12h et 24h, les inscriptions sont ouvertes aux personnes nées avant le 22 Juillet 2002, c'est à dire ayant 20 ans révolus le jour de l'épreuve.

LICENCE FFA OU CERTIFICAT MÉDICAL :

Afin de valider son inscription, chaque participant devra fournir à l'organisation lors de l'inscription:

- soit une copie pour l'année en cours de sa licence FFA (licence "Compétition" ou "Athlé running" ou "Athlé entreprise" ou "Pass running" ou une licence des fédérations affinitaires (UFOLEP - FSGT mention "course à pied")
- soit un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la **course à pied en compétition**, datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.

Aucun autre document ne sera accepté.

PASS SANITAIRE

Suite aux annonces gouvernementales :

Dans l'état actuel de la réglementation en vigueur, un pass sanitaire sera demandé pour accéder au site des fermes de Suchaux (coureurs, accompagnateurs et spectateurs). Ceci est susceptible d'évoluer suivant la crise sanitaire de Covid 19.

Il vous sera demandé le 22 et/ou le 23 juillet prochain :

- un certificat de vaccination format papier ou QR code via l'application "Tous Anti Covid"
- Ou un test PCR ou antigénique de moins de 24 heures
- Aucun test ne sera possible sur place !



INSCRIPTION :

Courses	Tarifs jusqu'au 31 mai sur internet	Tarifs à partir du 1 juin	Nombre de coureurs ou d'équipes
Cross de Loulou	10 €	15 €	100 pers. Maxi.
12 H équipe	75 € / équipe	90€	60 équipes. Maxi.
12 H solo	40 €	50 €	100 pers. Maxi.
24 H équipe	120 € / équipe	135 €	60 équipes. Maxi.
24 H solo	60 €	70 €	100 pers. Maxi.

Pas d'inscription par courrier.

La revente de dossard n'est autorisée qu'avec l'accord de l'organisation.

Il est possible de s'inscrire aux différentes courses jusqu'au 20 juillet 2022 sur internet dans la limite des places disponibles.

LES FRAIS D'INSCRIPTIONS DONNENT DROIT :

- à un lot par coureur,
- à un dossard avec accès à la course de votre choix,
- au ravitaillement,
- à l'accès à la zone de bivouac,
- aux douches

Chaque coureur ou équipe possèdera une puce de chronométrage.

Si elle n'est pas rendue en fin de course elle sera facturée 30 €.

Des repas coureurs pourront être pris à partir de samedi 12h.

Ils sont en vente au prix de 8€ pour les coureurs et 10 € pour les accompagnants et spectateurs.

ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Un participant désirant annuler son inscription pourra le faire aux conditions suivantes :

En cas d'accident ou de maladie grave du participant, il sera nécessaire de fournir un certificat médical signé et tamponné par le médecin attestant de la contre-indication à participer aux 24 heures de Suchaux.

Toute autre cause d'annulation devra être justifiée par un certificat signé et tamponné délivré par l'autorité compétente.

Toute demande de remboursement doit nous parvenir, accompagnée du certificat médical, au plus tard le 10 juillet 2022 Les demandes seront traitées dans les deux mois qui suivent la course.

CONDITIONS DE COURSE

RETRAIT DES DOSSARDS :

Le retrait des dossards se fera exclusivement sur place pour :

- les 24h le vendredi de 16h à 19h30,
 - pour le 12h, le vendredi de 20h à 21h et le samedi de 05h00 à 07h00
 - pour le cross le samedi de 13h à 16h45
 - pour les inscriptions aux courses enfants de 13h à 15h30
- sur présentation d'une pièce d'identité avec photo (sauf courses enfants).

Chaque participant fixera son dossard sur

le torse ou à une ceinture prévue à cet effet, afin qu'il soit parfaitement identifiable en toutes circonstances.

DROIT À L'IMAGE ET COMMUNICATION :

Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. L'organisation se réserve le droit de communiquer son fichier contacts à ses partenaires sauf refus signifié du participant.

ASSURANCES ET RISQUES ENCOURUS :

Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve.

L'organisation tient à préciser aux participants que cette course en milieu montagnard requiert un entraînement physique adapté. En s'inscrivant le participant renonce de fait à faire valoir, toutes revendications, de quelque nature qu'elles soient, à l'encontre des associations organisatrices. Ceci concerne en particulier tout accident, blessure, piqûre d'insecte, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres, se produisant au cours de l'épreuve.

ÉTHIQUE, RESPONSABILITÉ ET ENVIRONNEMENT :

Chaque participant s'engage à respecter l'environnement et à ne rien jeter sur le parcours. Il se doit d'évoluer en respectant le milieu naturel et les bénévoles. Toute personne présente sur le site de l'épreuve est entièrement responsable des dégâts qu'elle cause sur soi et sur autrui. En conséquence, il est important de respecter l'environnement des sites traversés le jour de la course. Les participants suivront un parcours intégralement balisé. En cas d'interruption des balises, ils devront prévenir l'organisation et revenir jusqu'au dernier point de contrôle. La sécurité est un impératif : un dispositif de sécurité et de santé est mis en place par l'organisation sur le site du départ, mais il ne saurait remplacer la vigilance et la responsabilité personnelle de tous. Durant la course, tous les participants se doivent assistance mutuelle.

**Il est très important que chacun fasse preuve de fair-play.
Les coureurs des 12h et 24h solo sont prioritaires.**

LA COURSE

' LES 24H DE SUCHAUX '



LOCALISATION

Parcours de Trail
au départ des Fermes
de Suchaux,
commune de Lods
Accès par Échevannes



LONGUEUR

6 km



DIFFÉRENTS FORMATS

- › courses enfants,
- › cross de Loulou - 6km,
- › 12 h en équipe
(3 maximum ou individuel)
- › le 24 h en équipe
(3 maximum ou individuel)



DÉNIVELÉ

300 m
(STRAVA)



DÉPART

Départ du 24 H

- › le vendredi 22 Juillet à 20h

Départ du 12 H

- › le samedi 23 juillet à 7h30

Départ du cross de Loulou 6 km

- › le samedi 23 Juillet à 17h00

Départ de la marche

- › le samedi 23 Juillet
(départ libre & gratuit)

Départ de la course enfant

- › le samedi 23 Juillet à 15h30

LES COURSES

DÉPART :

24H SOLO ET ÉQUIPE :

Vendredi 22 juillet 2021 à 20h puis un départ toutes les heures
Dernier départ potentiel : 19h le samedi 23 juillet
Ce dernier départ pourra être repoussé de quelques minutes
en fonction de l'heure d'arrivée des premiers du 12h.

12H SOLO ET ÉQUIPE :

Samedi 23 juillet 2021 à 7h30 puis un départ toutes les heures
Dernier départ potentiel : 18h30 le samedi 23 juillet

CROSS DE LOULOU :

Samedi 23 juillet 2021 à 17h00

MARCHE :

Samedi 23 juillet 2021 - départ libre

COURSES ENFANTS :

Samedi 23 juillet à 15h30 - Inscriptions sur place

RÉCAPITULATIF :

Courses	Heure de départ	Retrait des dossards
24 H	vendredi 22 Juillet à 20h	vendredi de 16h à 19h30,
12 H	23 juillet à 7h30	vendredi de 20h à 21h samedi de 05h00 à 07h00
Cross de Loulou	23 Juillet à 17h00	samedi de 13h à 16h45
Marche	23 Juillet - départ libre	
Courses enfants	23 Juillet à 15h30	samedi de 13h à 15h30

ÉQUIPEMENT :

Est obligatoire seulement, un téléphone portable et un masque à avoir sur soi pendant la course. Nous estimons que chacun est responsable de lui-même et que, de ce fait, il doit s'équiper en conséquence.

Ce genre d'épreuve nécessite une certaine préparation ; ce qui devrait permettre à chaque coureur de savoir quoi emmener avec lui durant le temps de course.

Les coureurs pourront se changer, prendre, redonner du matériel à n'importe quel moment de la course mais seulement sur la zone d'assistance ou de ravitaillement.

Cependant en ce qui concerne les tours réalisés de nuit, il est obligatoire d'avoir sur la ligne de départ une lampe frontale en bon état de marche. Tout départ sans frontale allumée sera refusé.

Les bâtons sont autorisés sur le 24h et le 12h, nous demandons aux utilisateurs la plus grande prudence envers les autres concurrents.

Les bâtons sont interdits pour le cross.

BRIEFING D'AVANT COURSE :

Un briefing de l'organisation aura lieu un quart d'heure avant le premier départ de chaque course afin de communiquer aux participants les dernières informations concernant l'épreuve. La présence de tous les participants par course est indispensable.

Nous demanderons aux coureurs de rester attentifs à chaque nouveau départ, de nouvelles informations vous seront communiquées en fonction des besoins, de la météo, de l'organisation globale de l'évènement.

RAVITAILLEMENTS :

La course comportera 1 point de ravitaillement sur le site du départ.

Chaque participant des courses individuelles aura un banc personnel dans la zone d'assistance où il pourra y déposer ses effets personnels (vêtements , nourriture etc...)

Les participants des courses en équipes rejoindront leur zone de ravitaillement dédiée située proche de la zone de départ / arrivée.

Il existe deux zones de ravitaillement distinctes, l'une pour les coureurs en solo l'autre pour les coureurs en équipe.

(Voir plan organisation du site)



**SUR LES SITES
DE RAVITAILLEMENTS
ET DE CAMPEMENT**

ZONE DE CAMPEMENT :

Cette zone sera à disposition des équipes afin d'établir un camp de base, une zone par équipe sera délimitée afin de pouvoir planter votre tente. Il est possible d'établir un campement pour les courses de 12h et 24h en équipe dès le vendredi soir dans cette zone de campement, et ce jusqu'au dimanche matin.

Nous comptons sur le bon sens de chacun afin que cette zone reste aussi propre que vous l'avez trouvée en arrivant. Des poubelles seront à votre disposition.

| ABANDONS ET ÉLIMINATIONS

Sauf cas de force majeure, l'abandon n'est possible qu'au site du départ. En cas d'abandon, le participant doit regagner la ligne d'arrivée par ses propres moyens. Il lui est interdit de quitter le circuit balisé sans en avoir au préalable averti l'organisation et en être dûment autorisé. Tout abandon en cours de la course, pour quelque raison que ce soit, doit être impérativement signalé à un membre de l'organisation.

L'élimination signifie l'exclusion définitive du participant. Elle peut avoir lieu lorsque le directeur de course ou les chefs de postes des différents points de contrôle constatent un des manquements suivants :



- Emprunt d'un itinéraire hors balisage représentant un raccourci
- Absence de matériel obligatoire la nuit
- Jet de débris volontaire par un participant ou un membre de son entourage le long du parcours ou sur le site d'assistance
- Non-respect des personnes (organisation, bénévoles ou participants)
- Non-assistance à personne en détresse vitale

Dans tous les cas, aucun remboursement ne sera dû par l'organisation.

| SÉCURITÉ ET ASSISTANCE MÉDICALE

N° de téléphone d'assistance de l'organisation : vous sera communiqué ultérieurement

Le N° de téléphone d'assistance de l'organisation est inscrit sur les dossards et ne doit être utilisé qu'en cas d'urgence et d'abandon.

Un poste de secours implanté proche de la zone de départ est destiné à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens conventionnés.

Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours:

- en se présentant au poste de secours
- en appelant le numéro d'assistance
- en demandant à un autre coureur de prévenir les secours

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Les secouristes et médecins officiels sont en particulier habilités :

- à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve
- à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugent en danger
- à faire hospitaliser à leur convenance les coureurs dont l'état de santé le nécessite

Les éventuels frais résultant de l'emploi de moyens de secours ou d'évacuation exceptionnels sont supportés par la personne secourue qui doit également assurer son retour de l'endroit où elle est évacuée.

Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle.



CLASSEMENTS ET DOTATIONS

Le classement sera établi en fonction du nombre de tours et éventuellement du temps du dernier tour des courses si il reste plusieurs coureurs.

Seront récompensés pour le 24h et le 12h en individuel les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes

Seront récompensés pour le 24h et le 12h en équipe les 3 premières équipes au scratch et la première équipe féminine sans cumul.

Seront récompensés pour le cross les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes. Les lots non retirés au moment du podium ne seront plus dûs.

Chaque coureur recevra un lot coureur au moment du retrait de son dossard.

Seul le directeur de course est habilité à prendre en compte et juger de la pertinence d'éventuelles réclamations, qui devront être déposées dès l'arrivée.

ANNULATION DE L'ÉVÈNEMENT

Ne connaissant pas l'évolution de la crise de COVID-19, l'organistaion se réserve le droit d'annuler la manifestation à tout moment en fonction de l'actualité.

Le coût des inscriptions sera remboursé :

-INTEGRALEMENT jusqu'à la date de l'épreuve.

Le règlement pourra être modifié à la marge suivant l'évolution de la législation.

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Les participants de chacune des épreuves des 24 Heures de Suchaux s'engagent à se soumettre à ce règlement par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir. Ils s'engagent également à respecter toutes les règles éthiques liées à l'événement.

- ✓ Tout concurrent retirant son dossard et prenant le départ accepte et valide la totalité du règlement.

CONTACT

 trail-24h-suchaux@hotmail.com

 [24 h de suchaux](#)